|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| |  |  | | --- | --- | | Royaume du Maroc  Ministere de L’interieur  Prefecture de Salé  Commune de Salé  Direction Générale des Services  Division des Moyens Communs  Services d’Equipement des Bureaux | logo CS 2019.png | |  |

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**CODE ECON : 351**

**CHAP : 10**

**ART : 30**

**PROG  : 30**

**PROJET/ACTION : 30**

**LIGNE : 31**

**Depenses de Fonctionnement :Fournitures de Bureau, produit d’impression,papeterie et imprimés.**

**MARCHE N°21/CS/2019**

## Objet : Préstations d’impréssion de documents Administratifs

## COMMUNE DE SALE – PREFECTURE DE SALE-

**PASSE AVEC :**

# Sommaire

Préambule du cahier des prescriptions speciales

## Chapitre I  : clauses administratives et financiéres

## [ARTICLE 1 : OBJET DUMARCHE…………………………………………………………….](#_bookmark0)

[ARTICLE 2 : CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS](#_bookmark1)

[ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTUTIFS DU MARCHE](#_bookmark2)

[ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES REGLEMENTAIRES](#_bookmark3)

[ARTICLE 5 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L’APPROBATION DU MARCHE](#_bookmark4)

[ARTICLE 6 :PIECES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR](#_bookmark5)

[ARTICLE 7 : NANTISSEMEMENT](#_bookmark6)

[ARTICLE 8 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR](#_bookmark7)

[ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE](#_bookmark9)

[ARTICLE 10 : DELAI D’EXECUTION ET COMMANDE DES QUALITES](#_bookmark10)

[ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX](#_bookmark11)

[ARTICLE 12 : CARACTERE DES PRIX](#_bookmark12)

[ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENTS ET RETENUE DE GARANTIE](#_bookmark13)

[ARTICLE 14 : ASSURANCES ET RESPONSABILITE.](#_bookmark14)

[ARTICLE 15 : MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS](#_bookmark15)

[ARTICLE 16 : MODALITES DE VERIFICATION DES PRESTATIONS](#_bookmark16)

[ARTICLE 17:COMMISSION DE RECEPTION](#_bookmark17)

[ARTICLE 18 : RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE](#_bookmark18)

[ARTICLE 19 : MODALITE DE REGLEMENT](#_bookmark19)

[ARTICLE 20 : PENALITES POUR RETARD](#_bookmark20)

[ARTICLE 21 :RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC](#_bookmark21)

ARTICLE22 : DROITS DE TIMBRES ET D’ENREGISTREMENT..........................................

[ARTICLE 23 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION](#_bookmark22)

[ARTICLE 24 : RESILIATION DU MARCHE ……………………………………………..](#_bookmark23)

[ARTICLE 25 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES](#_bookmark24)

# Article 26 : Cas de force major

ARTICLE 27 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET DESCRIPTIF DES PRIX

**CHAPITRE II : BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF**

ARTICLE 28 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

Préambule du cahier des prescriptions speciales

Marché passé par appel d’offres ouvert sur offres de prix, en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**ENTRE**

La Commune de Salé, représentée par son Président désigné ci-après par

Le MAITRE D’OUVRAGE.

**D'UNE PART**

ET

**1. CAS D’UNE PERSONNE MORALE**

Mr ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Agissant en qualité de………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Agissant au nom et pour le compte de …………………………………………………………………………………………………………………………..……………………………....

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..…………………………………………………

Au capital de………………………………………………………………………………………………………………………………………..……………………………………………………………….

Inscrit au registre de commerce de ……………………………. Sous le n°……………………………………………………………………………………………………………………

Affilié à la CNSS sous N°……………………………………………………………………………………………………………………………………..………………………………………

Patente n°…………………………………………………………………………………………………………………………………………

Faisant élection de domicile au……………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..…………………………..…………….

N° téléphone…………….…………Fax………………….…………E-

mail…………………………………………………………………………………..…………………………….……

Titulaire du compte bancaire RIB N°...............................................................................................

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Ouvert auprès de…………………………………………………………………………………………………………………..

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Désigné ci-après par le terme « FOURNISSEUR  ».

**D’autre part**

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

# 2. Cas de personne physique

# M ..................................................................................................................................................

# Agissant en son nom et pour son propre compte.

# Registre de commerce de …………………………………………..sous le n° .............................................

# Patente n° …………………………………………… Affilié à la CNSS sous n° .............................................

# Faisant élection de domicile au .......................................................................................................

# ……………………………………………………………………………………………………………………………………….………….

# N° téléphone…………….…………Fax………………….…………Email……………………………….………….……….

# Compte bancaire RIB (24 positions) ...............................................................................................

# Ouvert auprès de ...............................................................................................................................

# Désigné ci-après par le terme « FOURNISSEUR »

# D’AUTRE PART

# IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

# 3. Cas d’un groupement

# Les membres du groupement constitué aux termes de la convention …………………………………… (les références de la convention) soussigné :

# Membre 1 : M ……………………………………………………………………qualité……………

# Agissant au nom et pour le compte de……………………………….……………en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

# Au capital social …………………………………………………. Patente n° ..........................................

# Registre de commerce de ……………………………………Sous le n° ....................................................

# Affilié à la CNSS sous n° ...............................................................................................................................................

# Faisant élection de domicile au ................................................................................................................................

# ……………………………………………………………………………………………………

# N°téléphone…………….…………Fax………………….…………Email…………………………

# Compte bancaire RIB (24 positions) ............................................................................................

# Ouvert auprès de .........................................................................................................................

# Membre 2 :

# (Servir les renseignements le concernant) Membre n :…………………………………………………………………………………………………………

# Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant M…………………………………………………………………………….… (Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des fournitures, ayant un

# compte bancaire commun RIB (24 Chiffres) .............................................................................

# Ouvert auprès de .........................................................................................................................

# Désigné ci-après par le terme « FOURNISSEUR »

# D’AUTRE PART

## IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

## Chapitre I

## 

## clauses administratives

## et financiéres

## Article 1 : Objet du Marché

Le Présent appel d’offres qui donnera lieu à un marché cadre a pour objet la réalisation de préstations d’impréssion de documents administratifs. Commune de Salé –Préfecture de Salé

## Article 2 : Consistance et description des prestations

## Les prestations, objet du présent marché cadre, concernent les articles suivants :

## 1- Imprimé :Chemise TAXE sur terrain Urbain non batis ( DAF)

## 2- Imprimé :Bordereau d’émission des ordres de recettes(DAF)

## 3- Imprimé : Livre journal comptabilité(DAF)

## 4- Imprimé : Livre de caisse(DAF)

## 5- Imprimé : Registre compte courant Receveur (DAF)

## 6- Imprimé : Registre de prise en charge(DAF)

## 7- Imprimé : Livre de versement par quittances ( Régies)

## 8- Imprimé : Livre bulletin des opérations ( Régies)

## 9- Imprimé : Taxe sur les débits de boissons ( Régies)

## 10- Imprimé : Registre compte courant trésorier préfectoral ( Marché de gros)

## 11- Imprimé : Etat de compte : taxe d’utilisationde la triperie( Marché de gros)

## 12- Imprimé : Etat de compte : sur taxe d’abattage( Marché de gros)

## 13- Imprimé : Etat de compte : Reed sur les halls aux peaux et cuirs ( Marché de gros)

## 14- Imprimé : Etat de compte : taxe principale d’abattage ( Marché de gros)

## 15- Imprimé : Etat de compte : taxe spéciale ( Marché de gros)

## 16- Imprimé : Etat de compte : taxe de transport de viande ( Marché de gros)

## 17- Imprimé : Etat de compte : ristourne sur les recettes réalisées pour le compte de

## tiers( Marché de gros)

## 18- Imprimé : Etat de compte : taxe frigorifique ( Marché de gros)

## 19- Imprimé : Etat de compte : taxe de stabulation( Marché de gros)

## 20 - Imprimé :Dossier comptable ( Budget)

## 21- - Imprimé :Bordereau d’émission ( budget)

## 22- - Imprimé :Registre des mandats ( budget)

## 23- Imprimé :Carte de vœux ( cabinet ) format ( 100X210 ) mm .

## 24- Imprimé :Papier avec entête et logo (cabinet)

## 25- Imprimé :Chemise commune (cabinet)

## 26- Imprimé :Bloc note (cabinet)

## 27- Imprimé : Jeudi de concertation de salé (cabinet)

## 28- Imprimé :Carte de visite ( cabinet) format ( 55 X90 ) mm .

## 29- Imprimé :Dépliant (cabinet)

## 30- Imprimé :chemise du jeudi de concertation de salé (cabinet)

## 31-- Imprimé :PV de cession du domaine public Municipal (personne physique ) ( patrimoine).

## 32- Imprimé :PV de cession du domaine public Municipal ( sociètè) (patrimoine)

## 33- Imprimé :Feuille d’opération d’abattage ( patrimoine).

## 34- Imprimé :Registre de fourrières .

## 35- Imprimé :Carte d’accés abattoirs ( Patrimoine)

## 36- Imprimé :Carnet de bon d’opération d’abattage ( patrimoine).

## 37- Imprimé :Dossier d’autorisation d’occupation (ECO )

## 38- Imprimé :Dossier d’autorisation temporaire du domaine public( ECO).

## 39- Imprimé :Dossier des réclamations ( ECO)

## 40- Imprimé :Dossier des renseignements ( D.R.H),

## 41- Imprimé :Dossier relevé des congés et des permissions ( D.R.H)

## 42- Imprimé :Bulletin individuel des notes (D.R.H)

## 43- Imprimé :Feuille d’éxamen ( D.R.H)

## 44- Imprimé :Feuille d’avertissement modèle n°22/D.C.H( B.M.H)

## 45- Imprimé :Carnet d’Ordonnance ( B.M.H)

## 46- Imprimé :Carnet deCertificat Medical ( B.M.H)

## 47- Imprimé :Carte sanitaire (B.M.H)

## 48- Imprimé :Rapport concernant le contrôle d’hygiène (BMH)

## 49- Imprimé :Dépot de corps ( B.M.H)

## 50- Imprimé :Autorisation d’enterrement ( B.M.H)

## 51- Imprimé :Demande d’éxamens médicaux pour carte sanitaire (B.M.H)

## 52- Imprimé :Constatation de décés ( B.M.H)

## 53- Imprimé :Constatation de décés modèle n° 28 DCH/RM ( B.M.H)

## 54- Imprimé :Bulletin de décés et de mortinatalité ( B.M.H)

## 55- Imprimé : Dossier du contentieux

## 56- Imprimé : Dossier cellule du suivi des réclamations.

## 57- Imprimé :Fiche de stock ( parc auto).

## 58- Imprimé :Carnet de bon de sortie atelier ( parc auto).

## 59- Imprimé :Registre de bon de commande ( parc auto).

## 60- Imprimé :Registre des réparations ( parc auto).

## 61- Imprimé :Registre des bons de sorties ( magasin).

## 62- Imprimé :Registre des bons d’entrées ( magasin).

## 63- Imprimé :Carnet de bon de sortie ( magasin).

## 64- Imprimé :Carnet de bon pour carburant.

## 65- Imprimé : papier ice gold dust ( D. Administrative).

## Les prestations seront réalisées en lot unique

## Article 3 : Documents constitutif du marché :

Les documents constitutifs du marché comprennent :

* L'acte d'engagement ;
* Le cahier des prescriptions spéciales ;
* Le bordereau des prix-détail estimatif ;
* Le cahier de clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux (CCAGT)

## Article 4 : Référence aux textes réglementaires

## 

Les parties contractantes restent soumises aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment :

* Loi organique N° 113-14 relative aux communes telle qu’elle a été promulguée par le dahir n° 1-15-85 du 20 ramadan 1436 (07 juillet 2015).
* Décret n° 2-12-349 du 08 joumada I 1434 ( 20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
* Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février2015)portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics;
* Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle.
* Décret 2-07-1235 du 05 kaada 1429 (04 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l’Etat;
* Décret n ° 2-03-703 du 18 ramadan 1424 (13 novembre 2003) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés publics.
* Circulaire n° 72/CAB du 26 novembre 1992 d’application du Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
* Les textes officiels réglementant les salaires et la main d’œuvre;
* Arrêté du ministre de l’intérieur N° 3575-13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant les modalités de la composition des commissions d’appels d’offres ouvert, d’appel d’offres restreint ou avec présélection, ainsi que celle du jury de concours des régions, des préfectures, des provinces et des communes.
* Arrêté du ministre de l’intérieur N° 3610-13 du 8 safar 1435 (12 décembre 2013) fixant les autorités habilitées à approuver les marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes.
* Arrêté du ministre de l’intérieur N° 1874-13 du 9 moharrem 1435 (13 novembre 2013) pris en application de l’article 160 du décret N°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif au marché publics.
* Le décret n° 2.16-344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques.
* Décret n° 2.14 -272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics.
* Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 ( 13 mai 2016) approuvent le cahier de clauses administratives générales applicables des travaux.
* Décret n° 2-17-451 en date du 23 novembre 2017 relatif à la comptabilité publique des communes et des établissements de coopération entre les communes.

Tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés Publics rendus applicables à la date de signature du marché.

Le fournisseur devra se procurer ces documents s’il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l’ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

**Article 5 : Validité et date de notification de l’approbation du marché**

Conformément aux dispositions des articles 33 et 153 du décret n° 2.12-349, le présent marché ne sera valable et définitif qu’après son approbation par le président de la commune de Salé ou son délégué.

L’approbation du marché doit être notifiée à l’attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d’ouverture des plis. Dans le cas ou le délai de validité des offres est prorogé conformément au deuxième alinéa de l’article 33 du Décret n°2.12.349, le délai d’approbation ci-dessus est majoré d’autant de jours acceptés par l’attributaire du marché.

Si la notification de l’approbation n’est pas intervenue dans ce délai, l’attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d’ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Lorsque le maître d’ouvrage décide de demander à l’attributaire de proroger la validité de son offre, il doit avant l’expiration du délai visé à l’alinéa premier ci-dessus, lui proposer par lettre recommandée avec accusée de réception, par fax confirmé ou par toute moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L’attributaire doit faire connaitre sa réponse avant la date limite fixée par le maître d’ouvrage.

En cas de refus de l’attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Le maître d’ouvrage établit un rapport, dûment signé par ses soins, relatant les raisons de la non approbation dans le délai imparti. Ce rapport est joint au dossier du marché.

L’approbation du marché ne doit être apposée qu’après expiration d’un délai des quinze (15) premiers jours à compter de la date d'achèvement des travaux de la commission.

**Article 6 : Pièces mises à la disposition du fournisseur**

Aussitôt après la notification de l’approbation du marché, le maître d’ouvrage remet gratuitement au titulaire, contre décharge de ce dernier, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l’acte d’engagement, du cahier des prescriptions spéciales et des pièces expressément désignées comme constitutives du marché, et ce danbs un délai maximum de 5(cinq) jours ouvrables à compter de la date de la notification de l’approbation du marché. telles que indiquées ci-dessous ; à l’exception du cahier des prescriptions communes applicable et du cahier des clauses administratives générales relatifs au marché de fournitures.

Le maître d’ouvrage ne peut délivrer ces documents qu’après constitution du cautionnement définitif, le cas échéant.

## Article 7 : Nantissement

Dans l’éventualité d’une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février2015), étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par le maître d’ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins du président de la commune de Salé.
2. Au cours de l’exécution du marché, les documents cités à l’article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d’ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.
3. Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d’une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l’article 8 de la loi n° 112-13.
4. Les paiements prévus au marché seront effectués par monsieur le trésorier préfectoral de la ville de Salé seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.
5. Le maître d’ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Les frais de timbre de l’exemplaire remis à l’entrepreneur ainsi que les frais de timbres de l’original conservé par l’Administration sont à la charge de l’entreprise.

## Article 8 : Election du domicile du Fournisseur :

Conformément à l l’article 20 du CCAG-T, le fournisseur est tenu d’élire domicile au Maroc qu’il doit indiquer obligatoirement dans l’acte d’engagement ou le faire connaître au maître d’ouvrage dans le délai de quinze jours (15 jours) à partir de la notification, qui lui est faite , de l’approbation de son marché. Faute par lui d’avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu’elles ont été faites au siège de l‘entreprise dont l’adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d’aviser la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 15 jours suivants la date d’intervention de ce changement.

**Article 9 : sous-traitance**

Si le fournisseur envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d’ouvrage :

* l’identité, la raison ou la dénomination sociale et l’adresse des sous- traitants ;
* le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
* la nature des prestations et le montant des prestations qu’il envisage de sous-traiter ;
* le pourcentage des dites prestations par rapport au montant du marché ;
* et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Signalant que tous les articles faisant l’objet du bordereau des prix du présent marché

constituent **( le corps d’état principal).**

**Dans le présent marché aucune sous – traitance n’est admise.**

**Article 10 : Délai d’exécution et commande des qualités**

Le présent marché cadre est conclu pour une période d’une année, il sera reconduit tacitement d’année en année dans la limite d’une durée totale de trois ( 03) années consécutives.

La durée du marché cadre court à compter de la date de commencement de l’exécution des prestations prévue par ordre de service.

La non reconduction du marché cadre est prise à l’initiative de l’une des deux parties

au marché moyennant un préavis dont les conditions sont les suivantes :

- La Commune de Salé peut mettre fin au marché cadre moyennant un préavis écrit de (1) un mois adressé au titulaire par lettre recommandé avec accusé de réception.

Le titulaire peut également mettre un terme au marché cadre moyennant un prévis écrit de (3) trois mois adressé à la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception .

La non reconduction du marché cadre donne lieu à la résiliation du marché.

La Commune n’a pas l’obligation de commander le minimum.

**Article 11 : nature des prix**

Conformément aux dispositions de l’article 11 du décret n° 2.12-349 Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des imprimés y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison d’imprimés.

**Article 12 : Caractère des prix**

Conformément à l’article 12, paragraphe 1 du décret N° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d’ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

## Article 13 : Cautionnements et retenue de garantie

1. - Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 5.000,00 DH (cinq mille dirhams)
2. - Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché cadre.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché cadre.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu’à la réception définitive des prestations.

3- Le titulaire du présent marché cadre est dispensé de la retenue de garantie.

## Article 14 : Assurances et responsabilités

Le fournisseur doit adresser au maitre d’ouvrage, avant tout commencement de réalisation des Prestations , les attestations d’assurance qu’il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce conformément aux dispositions de l’article 25 du CCAG-Travaux.

## Article 15 : Modalités d’exécution des prestations

Pendant la durée du marché cadre, les quantités des prestations à exécuter et leur délai d'exécution sont précisés par le maître d'ouvrage en fonction des besoins à satisfaire.

## Article 16 : Modalités de vérification des Prestations.

Les Imprimés faisant l'objet du marché cadre sont soumies à des vérifications destinées à constater qu'ils répondent aux stipulations prévues dans le marché. Ces vérifications sont effectuées par le maître d’ouvrage suivant les modalités prévues au présent cahier des prescriptions spéciales.

## Article 17: Commission de réception

Il est constitué une commission de réception des prestations objet du marché, cette commission sera désignée par le Président de Commune de Salé.

## Article 18: Réceptions provisoire et définitive.

## Conformément à l’article 73 du CCAGT , le maître d’ouvrage s’assure , en présence du fournisseur ou de son représentant , de la conformité des fournitures aux spécifications techniques du marché.

## Les fournitures livrées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des fournitures livrées avec le descriptif des fournitures indiquées sur le bordereau des prix détail estimatif, et avec les échantillons déposés par le titulaire du marché.

## Al’issue de ces opérations le mâitre d’ouvrage prononcera la réception provisoire et la réception définitive.

## Les opérations sus mentionnées sont sanctinnées,selon le cas, par un procés verbal de réception provisoire et définitive.

# Article 19 : Modalités de règlement

Pour l’établissement des décomptes le fournisseur est tenu de fournir au maître d’ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en cinq exemplaires décrivant les Imprimés livrées et indiquant les quantités livrées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdits décomptes en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite l’application des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d’ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au Compte bancaire ( RIB 24 chiffres)

……………………………………………………………………………ouvert auprès de………………………………………………

## Article 20 : Pénalités pour retard

A défaut d’avoir réalisé la livraison des articles dans les délais prescrit ( ou à la date d’achévement prescrite lorsque le marché fixe la dite date) , il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de un pour mille ( 1 /1000) du montant initial du marché .

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L’application de ces pénalités ne libére en rien le fournisseur de l’ensemble des autres obligations et responsabilités qu’il aura souscrites au titre du présent marché :

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8 % montant initial du marché modifié ou completé éventuellement majoré ( paragraphe 7 article 65 du CCAGT).

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l’autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l’application des mesures coercitives conformément aux dispositionsde l’article79du CCAGT-Travaux.

# Article 21 : Retenue à la source applicable aux titulaires étrangers non résidents au Maroc

Une retenue à la source au titre de l’impôt sur les sociétés ou de l’impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des Prestations réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché.

**Article 22 : Droit de timbres et d’enregistrement**

Les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l’enregistrement du marché tels qu’ils résultent des lois et réglements en vigueur, sont à la charge du titulaire.

**Article 23 : lutte contre la fraude et la corruption**

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s’appliquent à l’ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché

**Article 24 : Résiliation du marché**

La résiliation du marché peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues par l’article 159 du décret n° 2.12-349 du 8 joumada 1er1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés de l’Etat et celles prévues aux articles 33 -47à 52,58,65, 70,79 et 80 du CCGA-Travaux.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l’action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Pour les groupements en cas de ddéfaillance, de décés, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire , sans autorisation de continuer l’activité, ou de faute grave de l’un ou plusieurs membres du groupement, ceux-ci peuvent être exclus du marché suivant les procédures de résiliation du marché.

Dans ce cas ,un avenant est passé pour fixer les conditions de la poursuite de l’exécution du marché par les membres restants du groupement éventuellement complété par de nouveaux membres en casde nécessité de combler le manque de compétences dûment constaté après l’exclusion de certainsmembres du groupement.

Le marché sera résilié dans les cas suivants :

* Cas de force majeur prévu par l’article 47 du C.C.A.G.T;
* Cas de décès de l’entrepreneur prévu par l’article 50 du C.C.A.G.T;
* Cas d’incapacité civile ou physique de l’entrepreneur prévu par l’article 51 du C.C.A.G.T;
* Cas de liquidation ou redressements judiciaires prévus par l’article 52 du C.C.A.G.T;
* Cas de révision des prix prévus par l’article 54 du C.C.A.G.T;
* Cas ou le plafond des pénalités est atteint (8 % du montant du marché) prévu dans l’article 65 du C.C.A.G.T;
* Cas de retard dans le règlement des sommes dues prévus par l’article 67 du C.C.A.G.T;
* Cas, ou le fournisseur ne se conforme pas soit aux stipulations du marché soit aux ordres de services qui lui sont notifiés par le maître d’ouvrage, prévu dans l’article 79 du C.C.A.G.T;

# Article 25 :Règlement des différends et litiges

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s’engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations de l’articles 55 du CCAG-EMO

Les litiges entre le maître d’ouvrage et le fournisseur sont soumis aux tribunaux de Rabat - Salé.

# Article 26 : Cas de force majeure

Conformément aux prescriptions de l(article 47 du CCAG-T et notamment son paragraphe 2, les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un évènement de force majeure sont définis comme suit :

\* La neige : 30 cm

\* La pluie  :60 mm

\* Le vent  : 60 Km/h

\* Le séisme : 5 degré sur l’échelle de Richter

# Article 27 : Caractéristiques techniques et descriptif des prix

## PRIX N° 1 : Imprimé : Chemise TAXE sur terrain Urbain non batis (DAF), cartonnée 240 g , format fermé : ( 330 X240) mm, impréssion recto/verso , simple rainage

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Chemise TAXE sur terrain Urbain non batis (DAF), cartonnée 240 g , format fermé : ( 330 X240) mm, impréssion recto/verso , simple rainage

Produit payé à l’unité au prix ………………………………………………..N°1

## PRIX N° 2 : - Imprimé : Bordereau d’émission des ordres de recettes (DAF), feuille dim

## ( 320 X440 )mm , imprimé sur papier 80 g

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére- Imprimé : Bordereau d’émission des ordres de recettes(DAF), feuille dim ( 320 X440 ) mm , imprimé sur papier 80 g

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°2

## PRIX N° 3 : Imprimé : Livre journal comptabilité(DAF) ,dim ( 240 X 300) mm , 500 pages , couverture imprimé sur toile contre collée sur carton 1000g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Livre journal comptabilité(DAF) ,dim ( 240 X 300) mm , 500 pages , couverture imprimé sur toile contre collée sur carton 1000g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°3

## PRIX N° 4 : Imprimé : Livre de caisse(DAF) ,dim ( 200X 300) mm, 500 pages , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Livre de caisse(DAF) dim ( 200X 300) mm, 500 pages , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°4

PRIX N° 5 : - Imprimé : Registre compte courant Receveur (DAF) dim ( 440 X310) mm, 500 pages impréssion recto/verso sur papier 80 g,couverture, imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére- Imprimé : Registre compte courant Receveur (DAF) dim ( 440 X310) mm, 500 pages impréssion recto/verso sur papier 80 g, couverture, imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°5

## PRIX N° 6 : - Imprimé : Registre de prise en charge(DAF) dim ( 440 X310 ) mm , 500 pages , impréssion recto/verso sur papier 80 g,couverture, imprimeé sur toile contre collée sur carton 1000 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre de prise en charge(DAF), dim ( 440 X310 ) mm , 500 pages, impréssion recto/verso sur papier 80 g, couverture, imprimeé sur toile contre collée sur carton 1000 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°6

## PRIX N° 7 : - Imprimé : Livre de versement par quittances ( Régies), dim( 310X210) mm,500 pages

## ( copie originale+01 souche) papier NCR , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére- Imprimé : Livre de versement par quittances, ( Régies) , dim ( 310X210) mm,500 pages ( copie originale+01 souche) papier NCR , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°7

## PRIX N° 8 : Imprimé : Livre bulletin des opérations ( regies) , dim ( 310X210) mm,500 pages

## ( copie originale+01 souche) papier NCR , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton

## 1000 g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Livre bulletin des opérations régie, dim ( 310X210) mm,500 pages ( copie originale+01 souche) papier NCR , couverture imprimée sur toile contre collée sur carton1000 g .

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°8

## PRIX N° 9 : Imprimé : Taxe sur les débits de boissons ( régies ), format A4 impréssion recto/verso sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Taxe sur les débits de boissons ( régies ) , format A4 impréssion recto/verso sur papier 80 g .

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°9

## PRIX N° 10 : - Imprimé : Registre compte courant trésorier préfectoral ( Marché de gros), dim

## ( 440 X310 ) mm, 500 pages, impréssion recto/verso sur papier 80 g, couvertrure , imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : : Registre compte courant trésorier préfectoral ( Marché de gros), dim ( 440 X310 ) mm, 500 pages, impréssion recto/verso sur papier 80 g,couvertrure , imprimée sur toile contre collée sur carton 1000 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°10

## PRIX N° 11 : - Imprimé : Etat de compte : taxe d’utilisationde la triperie( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére -Imprimé : Etat de compte : taxe d’utilisationde la triperie( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°11

## PRIX N° 12 :- Imprimé : Etat de compte : sur taxe d’abattage( Marché de gros) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Etat de compte : sur taxe d’abattage( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°12

## PRIX N° 13 : - Imprimé : Etat de compte : Reed sur les halls aux peaux et cuirs ( Marché de gros) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Etat de compte : Reed sur les halls aux peaux et cuirs ( Marché de gros) format A4, impréssion recto sur papier

## 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°13

## PRIX N° 14 : - Imprimé : Etat de compte : taxe principale d’abattage ( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Etat de compte : taxe principale d’abattage ( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°14

## PRIX N° 15 : - Imprimé : Etat de compte : taxe spéciale ( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Etat de compte : taxe spéciale ( Marché de gros) , format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°15

## PRIX N° 16 :- Imprimé : Etat de compte : taxe de transport de viande ( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Etat de compte : taxe de transport de viande ( Marché de gros) , format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°16

## PRIX N° 17 :- Imprimé : Etat de compte : ristourne sur les recettes réalisées pour le compte de tiers( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére -Imprimé : Etat de compte : ristourne sur les recettes réalisées pour le compte de tiers( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°17

## PRIX N° 18 : Imprimé : Etat de compte : taxe frigorifique ( Marché de gros) , format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Etat de compte : taxe frigorifique ( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°18

## PRIX N° 19 : Imprimé : Etat de compte : taxe de stabulation( Marché de gros), format A4, impréssion recto sur papier 80 g

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Etat de compte : taxe de stabulation( Marché de gros) , format A4, impréssion recto sur papier 80 g

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°19

## PRIX N° 20 : Imprimé : Dossier comptable ( Budget), format fermé : ( 320X240 ) mm, chemise cartonnée 300 g,papier eurochrome blanc , avec pochette de document

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Dossier comptable ( Budget) format fermé : ( 320X240 ) mm, chemise cartonnée 300 g,papier eurochrome blanc , avec pochette de document

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°20

## PRIX N° 21 : Imprimé : Bordereau d’émission ( budget) : format fermé : ( 300X210 ) , impréssion recto/verso ,sur papier BS 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Bordereau d’émission ( budget), format fermé : ( 300X210 ) , impréssion recto/verso ,sur papier BS 80 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°21

## PRIX N° 22  : Imprimé : Registre des mandats ( budget), dim ( 245X370 ) mm composé de 500 pages , impréssion recto/verso sur papier 80 g, avec couverture en SKY

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Registre des mandats ( budget), dim( 245X370 ) mm composé de 500 pages , impréssion recto/verso sur papier 80 g, avec couverture en SKY.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°22

## PRIX N° 23  : - Imprimé : Carte de vœux ( cabinet) format ( 100X210 ) mm , quadri recto sur papier couché 300 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Carte de vœux

## ( cabinet ) format ( 100X210 ) mm , quadri recto sur papier couché 300 g .

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°23

## PRIX N° 24 : - Imprimé : Papier avec entête et logo (cabinet), format A4 , impréssion numérique quadri sur papier 80 g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Papier avec entête et logo (cabinet), format A4 , impréssion numérique quadri sur papier 80 g .

## Produit payé à l’unité au prix………………………………………………………………N°24

## PRIX N° 25 : Imprimé : Chemise commune , chemise cartonnée,(cabinet), 300 g format fermé : ( 330 X 240 ) mm , impréssion quadri recto sur papier eurochrome blanc avec pochette de document ,simple rainage, plus pelliculage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Chemise commune chemise cartonnée, (cabinet), 300 g format fermé : ( 330 X 240 ) mm , impréssion quadri recto sur papier eurochrome blanc avec pochette de document simple rainage, plus pelliculage.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°25

## PRIX N° 26 : Imprimé : Bloc note (cabinet), dim( 150 X200) mm de 25 pages, impréssion quadri recto sur papier blanc supérieur 80 g, couvérture cartonnée, imprimeé quadri avec perforage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére Imprimé : Bloc note (cabinet), dim ( 150 X200) mm de 25 pages impréssion quadri recto sur papier blanc supérieur 80 g couvérture cartonnée, imprimeé quadri avec perforage.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°26

## Les prestations seront réalisées en lot unique

## PRIX N° 27 : - Imprimé :   Jeudi de concertation de salé (cabinet),papier format A4 impréssion numérique quadri sur papier 150 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : jeudi de concertation de salé (cabinet),feuille format A4 impréssion numérique quadri sur papier 150 g.

Produit payé à l’unité au prix …………………………………………………………………N°27

## PRIX N° 28 : - Imprimé : Carte visite ( cabinet) format ( 55 X90 ) mm , support : papier toilé nacré 300 g, impréssion quadri recto/verso.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Carte visite

## ( cabinet) format ( 55 X90 ) mm , support : papier toilé nacré 300 g, impréssion quadri

## recto/ verso.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°28

## PRIX N° 29 : - Imprimé : Dépliant (cabinet) format ouvert A4, plié en 2 , impréssion quadri recto / verso,impréssion quadri numérique sur papier 135 g Mat.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dépliant (cabinet) format ouvert A4, plié en 2 , impréssion quadri recto / verso impréssion quadri numérique sur papier 135 g Mat.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°29

## PRIX N° 30 : - Imprimé : chemise du jeudi de concertation de salé (cabinet), format fermé :

## ( 330 X240) mm , impréssion numérique quadri sur papier 300 g avec pochette de documents simple rainage, pelliculage recto.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : chemise du jeudi de conceration de salé (cabinet), format fermé : ( 330 X240) mm , impréssion numérique quadri sur papier 300 g avec pochette de documents, simple rainage,pelliculage recto.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°30

## PRIX N° 31 : - Imprimé : PV de cession du domaine public Municipal (personne physique )

## ( patrimoine), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : PV de cession du domaine public Municipal (personne physique ) ( patrimoine), format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°31

## PRIX N° 32 : - Imprimé : PV de cession du domaine public Municipal (Sociètè ) ( patrimoine) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : PV de cession du domaine public Municipal ( sociètè) (patrimoine ) format A4, impréssion recto sur papier

## 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°32

## PRIX N° 33 : - Imprimé : Feuille d’opération d’abattage ( patrimoine) , format A4 impréssion recto/verso sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Feuille d’opération d’abattage ( patrimoine) , format A4 impréssion recto/verso sur papier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°33

## PRIX N° 34 : -imprimé : Registre de fourrières format A4 , de 500 pages , impréssion recto / verso sur papier 80 g ;couverture imprimée sur toile collée sur carton 1000 g

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre de fourrières format A4, de 500 pages, impréssion recto / verso sur papier 80 g  , couverture imprimée sur toile collée sur carton 1000 g

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°34

## PRIX N° 35 : -imprimé : carte d’accées abattoirs ( patrimoine) cartonnée 240 g, dim ( 100 X210 ) mm impréssion recto/ verso

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : carte d’accées abattoirs ( patrimoine) cartonnée 240 g, dim ( 100 X210 ) mm impréssion recto/ verso

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°35

## PRIX N° 36 : -imprimé : carnet de bon d’opérartion d’abattage ( patrimoine) dim ( 130 X180 ) mm, 150 pages ( copie originale +01souche ) papier NCR, avec perforage et numérotation.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : carnet de bon d’opérartion d’abattage ( patrimoine) dim ( 130 X180 ) mm, 150 pages

## ( copie originale +01souche ) papier NCR, avec perforage et numérotation.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°36

## PRIX N° 37 : -imprimé : Dossier d’autorisation d’occupation( ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé : ( 330 X240 ) mm, impréssion recto- verso, simple rainage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier d’autorisation d’occupation( ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé :( 330 X240 ) mm, impréssion recto- verso, simple rainage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°37

## PRIX N° 38 : -imprimé : Dossier d’autorisation d’occupation temporaire du domaine public (ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé : ( 330 X240 ) mm, impréssion recto/verso, simple rainage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier d’autorisation d’occupation temporaire du domaine public ( ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé : ( 330 X240 ) mm, impréssion recto/ verso, simple rainage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°38

## PRIX N° 39 : -imprimé : Dossier de réclamations ( ECO) Dossier d’autorisation d’occupation temporaire du domaine public ( ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé : ( 330 X240 ) mm, impréssion recto/ verso, simple rainage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier de réclamations (ECO) Dossier d’autorisation d’occupation temporaire du domaine public ( ECO) , chemise cartonnée 240 g , format férmé : ( 330 X240 ) mm, impréssion recto/ verso, simple rainage..

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°39

## PRIX N° 40 : -imprimé : Dossier des renseignements ( D.R.H) chemise cartonnée de couleur bleu 240 g, format fermé : ( 330X240 ) mm, impréssion recto /verso, simple rainage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier des renseignements ( D.R.H) chemise cartonnée de couleur bleu 240 g, format fermé :

## ( 330X240 ) mm, impréssion recto / verso, simple rainage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°40

## PRIX N° 41 : -imprimé : Dossier relevé des congés et des permissions ( D.R.H), chemise cartonnée de couleur orange 240 g.format fermé : ( 330 X240) mm , impréssion recto- verso , simple rainage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier relevé des congés et des permissions ( D.R.H), chemise cartonnée de couleur orange 240 g.format fermé : ( 330 X240) mm , impréssion recto- verso , simple rainage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°41

## PRIX N°42 : -imprimé : Bulletin individuel des notes ( D.R.H) format fermé : format A4, impréssion recto/ verso sur papier supérieuir 90g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Bulletin individuel des notes ( D.R.H) format fermé : format A4 , impréssion recto/ verso sur papier supérieuir 90g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°42

## PRIX N° 43 : -imprimé : Feuille d’éxamen ( D.R.H), feuille d’éxamen +feuille double intercalaire format fermé ouvert A3+, impréssion recto/ verso sur papier supérieur 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Feuille d’éxamen ( D.R.H) feuille d’éxamen +feuille double intercalaire format ouvert A3+.

## ,impréssion recto/ verso sur papier supérieur 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°43

## PRIX N° 44 : -imprimé : Feuille d’avertissement modèle N°22 / D.C.H ( B.M.H) format A4, impréssion recto sur papier 80 g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Feuille d’avertissement modèle N°22 / D.C.H ( B.M.H) format A4, impréssion recto sur papier 80 g .

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°44

## PRIX N° 45 : -imprimé :Carnet d’ordonnance ( B.M.H), dim ( 210X150) mm, impréssion recto sur papier blanc supérieur 81g, avec perforage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : carnet d’ordonnance ( B.M.H), dim ( 210X150) mm, impréssion recto sur papier blanc supérieur 81g,avec perforage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°45

## PRIX N° 46 : -imprimé :Carnet de certificat medical (B.M.H), dim ( 210 X150) mm, impréssion recto sur papier blanc supérieur 80g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Carnet de certificat medical (B.M.H), dim ( 210 X150) mm, impréssion recto sur papier blanc supérieur

## 80g .

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°46

## PRIX N° 47 : -imprimé :carte sanitaire ( B.M.H) , dim ( 210 X120) mm, impréssion recto/verso sur papier blanc cartonné 240 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : carte sanitaire ( B.M.H) , dim ( 210 X120) mm, impréssion recto/verso sur papier blanc cartonné 240 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°47

## PRIX N° 48 : -imprimé :Rapport concérnant le contrôle d’hygiène ( B.M.H) ,format A4, impréssion recto sur papier 80 g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Rapport concérnant le contrôle d’hygiène ( B.M.H) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°48

## PRIX N° 49 : -imprimé :Dépôt de corps ( B.M.H), format A4 , papier blanc supérieur

## 80 g ,impréssion quadri recto.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé :Dépôt de corps ( B.M.H), format A4 , papier blanc supérieur 80 g ,impréssion quadri recto

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°49

## PRIX N°50 : -imprimé :Autorisation d’enterrement , ( B.M.H) ,format A4, , impréssion recto sur papaier 80 g

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Autorisation d’enterrement , ( B.M.H) ,format A4, , impréssion recto sur papaier 80 g

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°50

## PRIX N° 51 : -imprimé :Demande d’éxamens medicaux pour carte sanitaire ( B.M.H) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Demande d’éxamens medicaux pour carte sanitaire ( B.M.H) format A4, impréssion recto sur papier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°51

## PRIX N° 52 : -imprimé :Constatation de décés ( B.M.H) , format A4 , impréssion recto sur papaier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé :Constatation de décés ( B.M.H) , format A4 , impréssion recto sur papaier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°52

## PRIX N° 53 : -imprimé :Constatation de décés modèle N °28 DCH /RM ( B.M.H) format A4 , impréssion recto sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Constation de décés modèle N °28 DCH /RM ( B.M.H) format A4 , impréssion recto sur papier 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°53

## PRIX N° 54 : -imprimé :Bulletin de déces et de mortinatalité ( B.M.H), format A4 , impréssion recto/verso sur papier 80 g.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Bulletin de déces et de mortinatalité ( B.M.H), format A4 , impréssion recto/verso sur papier

## 80 g.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°54

## PRIX N° 55 : -imprimé :Dossier du contentieux, chemise cartonnée 320 g, dim ( 330 X250) mm ,de 05 couleurs différentes avec soufflet de 6 cm renforcé avec bande en toile avec pochette porte documents, impréssion recto/verso.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier du contentieux, chemise cartonnée 320 g dim ( 330 X250) mm de 05 couleurs différentes avec soufflet de 6 cm renforcé avec bande en toile avec pochette porte document, impréssion recto/verso.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°55

## PRIX N° 56 : -imprimé :Dossier cellule du suivi des réclamations , chemise cartonnées 250 g, de couleur bleu ciel format fermée : ( 330X240 ) mm, impréssion recto/verso , simple rainage

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Dossier cellule du suivi des réclamations , chemise cartonnées 250 g, de couleur bleu ciel format fermée :

## ( 330X240 ) mm, impréssion recto/verso , simple rainage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°56

## PRIX N° 57 : -imprimé :Fiche de stock ( parc auto) , dim (320X220 ) mm, impréssion recto/verso sur fiche cartonnée 240 g .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Fiche de stock ( parc auto) , dim( 320X220 ) mm, impréssion recto/verso sur fiche cartonnée 240 g .

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°57

## PRIX N° 58 : -imprimé :Carnet de bon sortie atelier ( parc auto) , dim ( 210X155) mm , 150 pages ( copie originale+2souches) papier NCR( 03 couleurs différents), couverture cartonnée

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé :Carnet de bon sortie atelier ( parc auto) , dim ( 210X155) mm , 150 pages ( copie originale+2souches) papier NCR (03 couleurs différents ), couverture cartonnée.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°58

## PRIX N° 59 : -imprimé : Registre de bon de commande ( parc auto), format A4, 150 pages

## ( copie originale +02 souches ) papier NCR ( 03 couleurs différentes).

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre de bon de commande ( parc auto) format A4, 150 pages ( copie originale +02 souches ) papier NCR ( 03 couleurs différentes)

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°59

## PRIX N° 60 : -imprimé : Registre réparations ( parc auto) ,format A4, de 500 pages , impr2ssion recto /verso sur papier 80 g , couverture en sky

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre réparations ( parc auto) , format A4 de 500 pages , impréssion recto /verso sur papier 80 g , couverture en sky

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°60

## PRIX N° 61 : -imprimé : Registre des bons de sorties ( magasin) , dim ( 420 X300 )mm, de 200 pages , impréssion recto /verso sur papier 80 g, couverture en sky

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre des bons de sorties ( magasin) , dim ( 420 X300 )mm, de 200 pages , impréssion recto/ verso sur papier 80 g, couverture en sky

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°61

## PRIX N° 62 : -imprimé : Registre des bons d’entrées ( magasin), dim ( 420 X300) mm,de 200 pages, impréssion recto/ verso sur papier 80 g, couverture en sky .

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Registre des bons d’entrées ( magasin) ), dim ( 420 X300) mm,de 200 pages, impréssion recto/ verso sur papier 80 g, couverture en sky.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°62

## PRIX N° 63 : -imprimé : Carnet de bon de sortie ( magasin), dim ( 210 X155) mm 150 pages

## ( copie originale +02 souches ) papier NCR( 03 couleurs différentes ) , couverture cartonnée

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : Carnet de bon de sortie ( magasin), dim ( 210 X155) mm, 150 pages ( copie originale +02 souches ) papier NCR( 03 couleurs différentes ) , couverture cartonnée.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°63

## PRIX N° 64 : -imprimé : carnet de bon pour carburant, dim ( 110 X110)mm, 150 pages

## ( copie originale +01 souche) impréssion recto sur papier NCR( 02 couleurs différentes) ,couverture cartonée, plus perforage.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : carnet de bon pour carburant, dim ( 110 X110)mm, 150 pages ( copie originale +01 souche) impréssion recto sur papier NCR( 02 couleurs différentes) , couverture cartonée plus perforage.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°64

## PRIX N° 65 : -imprimé : papier ICE GOLD DUST 120 g ( D.administrative) format A4 , imprimeé quadri recto, avec bordure doreé.

## Tel qu’il est spécifié dans l’article 2 du présent CPS ; ce prix rémunére - Imprimé : papier ICE GOLD DUST 120 g format A4 , imprimeé quadri recto, avec bordure doreé.

## Produit payé à l’unité au prix ……………………………………………………………N°65

**CHAPITRE II :**

**BORDEREAU DES PRIX**

**Dernière page**

**Objet : Préstations d’impréssion de documents Administratifs**

**Commune de Salé-Préfecture de Salé-**

## MARCHE N°21/CS/2019

*Marché passé par appel d’offres ouvert sur offre de prix en application l’alinea2 paragraphe 1 de l’article 16 , paragraphe 1 de l’article 17 ,et l’alinéa 3 paragraphe 3 de l’article 17* ***du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013)****, relatif aux marchés publics*

Arrêté le présent marché à la somme de (en chiffres et en lettres)

Montant min T.T.C est de  :……………………………………………………………………………………

Montant max T.T.C est de :…………………………………….…….……………………………………....

**DRESSE PAR VERIFIE PAR**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE lu et accepté par :**

**DE SALE  *(LE* FOURNISSEUR*)***

**APPROUVE PAR**